

Réunion au format CHSCT du 07 mai 2020

« Spécial sortie du confinement et reprise de l'activité »

Présents :

- Administration : Pierre Dubreuil, Stéphanie Antoine, Denis Charissoux, Christelle Gratton, Sophie Gravelier, Antoine Fouilleron, Juline Joubay, Philippe Mével, Matthias Delobel, Marie Vanhem-Gros
- ISST : Jean-Pierre Herbaux
- Représentants du personnel : 3 Sne-FSU (+ 1 expert), 3 FO, 1 CGT, 1 UNSA, 1CGC

Déclaration liminaire du Sne-FSU :

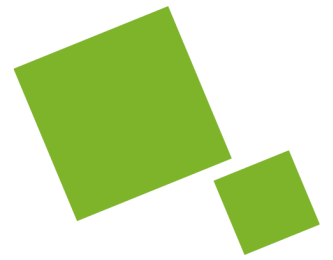
« Mesdames, messieurs, chers collègues,

Le Sne-FSU tient à rappeler que le Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de notre établissement n'est toujours pas légalement installé, sans règlement intérieur, sans secrétariat ni adresse mail dédiée permettant aux agents de s'adresser aux représentants de cette instance. Nous considérons donc que nous nous réunissons aujourd'hui sous un "format CHSCT", comme lors de la première réunion...

Nous regrettons, encore une fois, la non tenue de cette instance en même temps qu'un Comité technique (CT) alors que les textes le permettent et que le CT a lui été mis en place dans l'établissement.

Les documents qui nous sont soumis aujourd'hui devront pourtant l'être également à l'avis du CT ainsi que pour avis et conseil du médecin de prévention avant diffusion.

Nous regrettons également le délai de réception des documents. 48h avant la séance pour le Plan de continuité des activités (PCA) de 89 pages et la veille pour le Plan de reprise d'activités (PRA), même dans ce contexte exceptionnel ces délais sont pour le coup totalement intenables.



De ce fait, nous ne souhaitons pas examiner le PCA aujourd'hui, d'autant qu'il n'est plus prioritaire. Nous demandons le report de son examen au premier CHSCT officiel, à programmer rapidement puisque l'établissement en aura probablement besoin à nouveau. Cette crise a en effet été un révélateur de l'impossibilité d'avoir recours aux PCA des anciens établissements puisque non pré-existants, comme nous en aurions eu besoin dès le 17 mars.

En conclusion, nous demandons l'examen en priorité du PRA et documents associés, en alertant sur le fait que sa diffusion ne pourra pas être effective dès cet après-midi puisque l'avis du CT et du médecin de prévention sont également des prérequis ».

Autres organisations syndicales :

Une autre OS souligne le sentiment que les représentants des personnels se font "couper l'herbe sous le pied" en découvrant que les documents soumis aujourd'hui ont déjà été diffusés la veille à des agents. Quelle utilité et rôle dans ces conditions ?

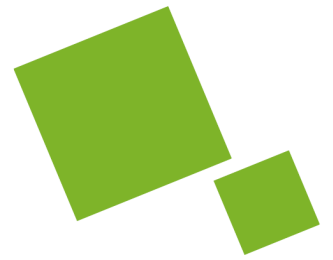
Échanges préalables :

Le Directeur général, en réponse à la demande de report de l'étude du PCA, précise qu'il s'agit uniquement d'un point d'information pour le CHSCT, **seul l'avis du CT est requis**. Il indique son attachement au respect de cet ordre de consultation, souligne la masse de travail réalisée par les services pour produire le PCA (ce dernier n'existant pas à l'AFB et l'ONCFS comme cela aurait dû pourtant être le cas), son importance pour l'établissement, sa demande par nombre de courriers des organisations syndicales. Il comprend aussi le délai intenable pour l'étudier, note que l'urgence a en effet changé et qu'elle est maintenant à la diffusion du PRA. Les représentants des personnels sont encouragés à faire part de leurs remarques au maximum avant le CT du 19 mai pour prise en compte et échange à cette occasion, ensuite des actualisations seront faites à différentes phases.

Le Sne-FSU propose alors de traiter le point PRA avant le PCA afin d'y accorder le temps nécessaire, ce qui est approuvé sous l'assentiment général.

Concernant la diffusion anticipée du Plan de reprise d'activité (PRA), l'administration précise que les documents étaient bien notés en projet et transmis avec l'indication de ne pas les diffuser. L'objectif était au contraire de les utiliser comme éléments de langage pour prévenir les agents des grands principes le plus rapidement possible, en précisant que les documents détaillés seraient diffusés après travail en CHSCT.

L'idée est de donner un cadre de reprise d'activité dès lundi aux agents, tout en précisant que le discours du premier ministre cet après midi pourra apporter des modifications. En effet ces documents sont issus d'un travail anticipé et en parallèle de ce que fait le gouvernement. Le PCA a été conçu en quelques semaines pour pouvoir échanger, recueillir les remarques, et en pleine période de crise même s'il devient aujourd'hui moins prioritaire, car il est intéressant d'être dans le vif du sujet pour y travailler.



Actualités sur le Covid-19 et la gestion de la crise :

L'administration fait un point de situation : 65 agents potentiellement touchés, 59 guéris, 6 encore malades et aucun droit de retrait exprimé. Toutefois l'épidémie n'est pas terminée.

La cellule de crise opérationnelle, qui s'est réunie le 5 mai pour la dernière fois, a pour mission d'adapter les directives nationales à l'établissement.

En termes de communication interne : vidéos, flash infos (toutes les semaines), diffusion des ressources en ligne, communiqué de presse, etc. ont été déployés.

« Le premier objectif dans la gestion de cette crise : protéger les agents ! »

Ainsi, le 11 mai, le principe reste le maintien du télétravail en priorité car l'épidémie est toujours là. Il ne s'agit absolument pas de reprendre comme avant, en tout cas, pas dans cette première phase allant jusqu'au 2 juin. Au delà la cellule de crise avisera selon l'évolution de la situation, mais pour l'instant il est impossible de faire une projection. La rentrée de septembre sera probablement une nouvelle période à préparer et à anticiper.

Le Sne-FSU demande des précisions concernant les distinctions territoriales, non citées dans le projet de note de service, et notamment pour l'Outre-mer qui n'en est pas aux mêmes phases de l'épidémie, ni de conditions de (dé)confinement.

L'administration confirme que la Nouvelle Calédonie, St Pierre et Miquelon et la Polynésie sont dé-confinés avant la métropole, tandis que Mayotte entre dans le pic de l'épidémie et restera confinée. De même, il note que les différences qui seront appliquées aux zones vertes et rouges par le gouvernement ne sont pas intégrées.

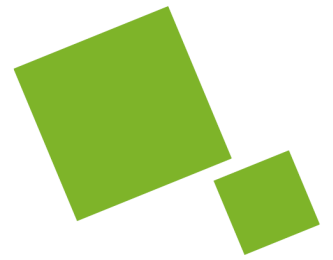
Le Sne-FSU demande que ces distinctions soient mentionnées dans la note, il est important que les agents et responsables aient conscience que la reprise d'activité sera modulée ou repoussée sur les territoires non déconfinés.

La Direction approuve et fera également évoluer le document pour prendre en compte les différences de consignes qui seront indiquées par le gouvernement selon la couleur du département et celles à venir cet après midi.

Examen du Plan de reprise d'activité : (1re phase du 11/05 au 02/06)

Le Directeur général rappelle que la règle principale est inchangée : **la priorité reste au télétravail**, les exceptions pourront exister pour certains mais seront rares (agents DSI manipulant du matériel par exemple...) dont le travail en présentiel est incontournable. Ainsi, jusqu'au 2 juin, le télétravail reste généralisé ; une seconde phase viendra après le 2 juin et pendant l'été, puis une 3e à la rentrée est encore à élaborer. Elles dépendront des instructions nationales.

«L'administration insiste : aller au bureau est seulement exceptionnel.»



INFORMATIONS IMPORTANTES

Approvisionnement en masques et matériel de biosécurité

L'administration est heureuse de pouvoir nous annoncer que 40 000 masques ont été récupérés ce matin. Ce sont des masques chirurgicaux à usage unique (des masques en tissus lavables seront par la suite commandés). Ils sont pour l'instant placés sur Vincennes et une partie va aller sur St Benoist pour organiser des envois (en Outre-mer en priorité, car ils ont des difficultés d'approvisionnement, ainsi que dans les grandes implantations).

D'autres canaux d'approvisionnement et de livraisons sont également travaillés, en particulier pour les services territoriaux. Ainsi, les DR devraient pouvoir en récupérer prochainement auprès des préfetures.

Concernant l'ensemble du matériel de biosécurité : les gants ne seront pas fournis, les masques sont en cours d'acheminement et le gel le sera aussi (en commande par direction auprès de l'UGAP). Des visières sont également commandées pour certaines situations spécifiques (lors de la future reprise des auditions par exemple, mais les auditions ou les examens du permis de chasser ne font pas partie des missions qui reprennent dans cette 1re phase).

Il sera rappelé dans une fiche réflexe que les gants sont déconseillés, le lavage des mains au savon est à privilégier (plus efficace) et à défaut le gel hydro-alcoolique pour des raisons pratiques. Le Sne-FSU demande la commande de lingettes désinfectantes afin que les agents puissent désinfecter les véhicules et les équipements lors des échanges de ces matériels.

La désinfection des bâtiments : c'est en préparation et l'Administration travaille avec les responsables de sites, la question de la désinfection des voitures ou d'autres matériels est également sur la table et la commande est en cours.

Les responsables d'implantation devront s'assurer que la désinfection a été faite avant la reprise et qu'elle sera faite après chaque passage d'agent (tous les jours) ou suivant les consignes gouvernementales. Les chefs de services attendent des instructions claires.

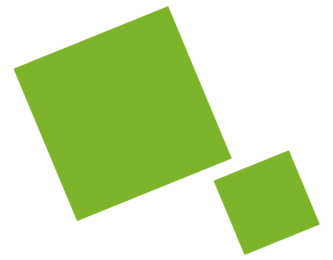
L'administration précise que la note de service concernant le PRA est à destination des agents, une autre communication plus technique sera diffusée auprès des responsables de sites en charge d'organiser l'accueil et de commander ou gérer les prestations de nettoyage.

Il faudra également s'assurer que les personnes en contrat avec l'OFB pour le nettoyage des locaux soit également équipées d'EPI.

Nouvelle "fiche réflexe" mentionnée dans l'instruction : l'administration confirme qu'une nouvelle fiche dédiée aux gestes barrières et précautions liés au Covid est en cours de finalisation. Elle annulera et remplacera la fiche précédente très incomplète sur les précautions limitées au missions de police qui avait été diffusée.

Elle sera également complétée de la liste et des coordonnées des assistants/conseillers de prévention ou "en intérim".

Cette nouvelle fiche réflexe sera transmise aux agents la semaine prochaine.



NOTE DE SERVICE SUR LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉS

Sur proposition du Sne-FSU, les 2 documents ont été déroulés et étudiés, l'administration a pu apporter des précisions en séance à nos nombreuses remarques et propositions de précisions, en voici les principaux éléments.

Accès au site/bureau : tout agent doit s'assurer de l'accord de son manager et de celui du responsable du site (s'il est différent), afin d'organiser son retour sur le site dans les conditions requises.

Les personnes fragiles ou côtoyant une personne fragile : peuvent rester à leur domicile sans fournir d'attestation médicale dans un premier temps, vu le délai d'application. Mais cette attestation sera probablement à fournir à moyen terme (bien entendu dans le respect du secret médical).

Demande d'autorisation spéciale d'absence Covid (ASA covid) : ces demandes et la gestion de leur validation fonctionnent sur virtualia, mais posent des gros problèmes sur Geaco. La procédure de demande d'absence n'existant pas sur Geaco, de nombreux agents ne savent comment officialiser leurs demandes pour obtenir une validation. De plus la pose par demi journée est méconnue ou ne fonctionne pas, et les instructions diffèrent et entraînent des bricolages.

Le Sne-FSU demande à l'administration de clarifier ce point auprès des services territoriaux ou de diffuser un formulaire spécial permettant aux agents d'obtenir ces ASA covid sans problème.

Difficultés techniques pour le télétravail : le Sne-FSU demande qu'il soit rappelé aux agents qu'ils peuvent faire remonter leurs problèmes à l'adresse "assistance-infotel@ofb.gouv.fr", afin d'éviter certaines situations qui remontent actuellement, où certains managers mettent en avant les contraintes matérielles pour obliger le retour des agents au bureau.

L'administration confirme l'énorme travail réalisé par la DSI en termes d'accès (VPN, virtualia sur réseau externe, dématérialisation des signature sur tous les postes...) et de matériel (nouveaux PC) afin que les personnes soient en capacité de télétravailler. L'information et la formalisation de ces moyens mis à disposition reste à faire. Ne pas hésiter, pour signaler les problèmes de pannes ou de défaut de matériel, à se rapprocher de l'assistance infotel.

Entraînement aux techniques d'intervention de police (TIP) : l'ensemble des représentants du personnel estime qu'il est impossible de mettre en œuvre les apprentissages des gestes techniques tels qu'ils sont pratiqués habituellement sans risques de biosécurité.



Seul le maniement des armes reste compatible avec une possible distanciation. En revanche, l'apprentissage de gestes techniques d'intervention spécifiques, à mettre en œuvre en cas d'intervention auprès de tiers dans le cadre de la distanciation, reste envisageable.

L'administration rejoint ce constat et prévoit d'adapter le programme et les gestes envisagés, notamment afin de travailler le contrôle en respectant les gestes barrières. L'ISST fera des déplacements sur site de tir pour vérifier le respect des règles de biosécurité et apporter son conseil.

INSTRUCTION PRÉCISANT LES INTERVENTIONS TERRITORIALES EN PÉRIODE D'OUVERTURE DU DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

Principes directeurs :

- toutes les missions qui peuvent être poursuivies en télétravail doivent être poursuivies en télétravail ;
- les interventions terrain doivent se dérouler uniquement si les consignes de biosécurité sont respectées ;
- les activités qui nécessitent un hébergement extérieur sont reportées ;
- le déclaratif continue d'être utilisé pour les dégâts grands prédateurs.

Réalisation technique du tir du loup :

Le Sne-FSU évoque la difficulté de réalisation technique du tir du loup, au delà de l'hébergement. Il n'y a pas d'adaptation technique possible puisque les agents sont dans une promiscuité permanente et dans un échange constant de matériel, en particulier des jumelles spécifiques (or les yeux, le nez, la bouches sont les muqueuses sensibles). Il est nécessaire de clarifier la consigne en informant les agents que ce genre d'opération est annulé jusqu'à nouvel ordre.

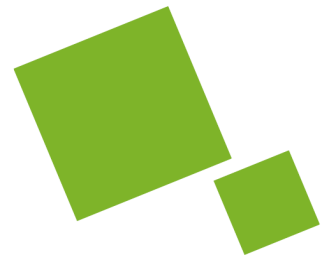
L'administration souligne la forte demande sociétale sur ce sujet et n'annulera pas cette mission.

Le Sne-FSU rappelle que cela représente environ 10% des prélèvements (13 loups) au regard d'un risque inconsidéré pour les agents.

Auditions et examens du permis de chasser :

L'administration précise que les auditions sont reportées jusqu'à nouvel ordre. Des solutions à moyen terme sont en cours de réflexion : utilisation de visières, mise en place de cloisons plexiglas, déplacement dans les postes police ou gendarmerie équipés...

De même, l'examen du permis de chasser n'est pas réalisable dans les conditions actuelles et ne fait pas partie des missions qui reprennent.



PRÉSENTATION DU PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ (PCA)

Les deux préoccupations du PCA sont les agents et l'établissement en période de crise, en complément d'un plan de continuité informatique. Il n'est pas figé, mais évolutif.

Il est constitué de 4 parties :

- risques ;
- instances du PCA (focus sur les missions de la cellule de crise), relation avec les partenaires ;
- partie opérationnelle : phase alerte, la crise puis la sortie de crise avec priorisation des activités, déclinaison du fonctionnement des services nationaux et territoriaux ;
- retour d'expérience, révision et actualisation.

Les représentants du personnel sont invité à faire remonter leurs remarques avant le prochain CT et même après afin de le faire évoluer régulièrement.

C'est un document évolutif par essence.

Remerciements :

L'administration a souhaité souligner l'implication des personnels pour affronter cette période, notamment des directions Ressources et SI, ainsi que les agents qui se sont mobilisés pour fournir des formations en ligne, outils et ressources, ou lectures... tous ces agents qui n'ont pas été mis en avant, comme ont pu l'être certaines missions dans la presse, mais dont l'activité est très importante pour l'établissement en cette période.

Les représentants du personnel s'associent à ces remerciements.

Les représentants Sne-FSU ont également alerté l'administration sur toutes les situations RPS présentes avant l'épidémie, qui n'ont pu être examinées depuis le dernier CHSCT d'octobre et qui ne se sont pas effacées entre temps, ni réglées.

Nous sommes inquiets pour les agents concernés et malgré l'insistance de l'ensemble des RP, l'administration a refusé notre demande d'avancer le CHSCT ordinaire prévu fin juin, pour raison d'autres urgences liées au Covid à gérer.

Bien que ce plan de relance viens d'être diffusé cet après-midi **sans aucun avis du comité technique de l'établissement** et que le matériel de biosécurité n'est pas encore arrivé dans les services pour permettre sa mise en œuvre, le Sne-FSU souhaite bon courage à tous.

Nous contacter

Co-secrétaires de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO
06 69 31 37 36
veronique.caraco@ofb.gouv.fr

Pascal WANHEM
06 20 99 91 84
wanhem.sne@gmail.com

Permanence

Local syndical - plot i 3^{ème} étage - La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

N'hésitez pas à nous contacter

Nous faisons tout notre possible pour rester mobilisés et le plus efficace pour vous défendre.

Prenez bien soin de vous et bon week-end.

Vos représentants Sne-FSU au CHSCT